

Le 24 septembre 2019

Madame France Chapdelaine, Directrice générale
Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
521, rue Brassard
St-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Par courriel

Objet : Projet Matawinie de Nouveau Monde Graphite –
Volet analyse indépendante de l'étude d'impact environnementale et sociale
Notre référence : 118138.001

Madame,

Nous sommes heureux d'apprendre que l'offre de service professionnel qui vous a été soumise par notre entreprise dans le cadre du projet en objet a été retenue. Tel que l'indique le sous-titre du projet, le mandat attribué à Norda Stelo consiste essentiellement à réaliser une analyse indépendante portant sur une étude d'impact en lien avec le projet minier Matawinie de Nouveau Monde Graphite. Comme cela ressort de l'offre de service, les ressources professionnelles de Norda Stelo qui seront assignées à la réalisation du mandat sont des membres de notre Centre d'excellence en Acceptabilité sociale et en Environnement. Vous bénéficierez ainsi d'une équipe dont l'expertise et l'expérience assureront la qualité du travail convenu, lequel se réalisera avec toute la compétence et l'indépendance professionnelles requises.

Nous comprenons que des membres de votre Chambre de commerce ont soulevé l'importance de cette totale indépendance de Norda Stelo et ses professionnels dans la réalisation du mandat attribué. Il s'agit là d'une préoccupation des plus légitimes que nous partageons pleinement, notre entreprise ayant l'intégrité comme l'une de ses six valeurs de base, laquelle se traduit notamment par l'ouverture et la transparence avec ses partenaires-clients. Évidemment, toute situation de potentiel de conflit d'intérêts est traitée de manière rigoureuse de façon à éviter de placer Norda Stelo dans une situation défavorable pouvant s'apparenter au conflit d'intérêts.

Vous avez fort probablement été avisée que Norda Stelo a, par le passé, réalisé des mandats pour la société Nouveau Monde Mining Enterprise Inc. (NMME). Soucieux de respecter nos engagements auprès de notre cliente, dont ceux relatifs à la confidentialité des informations, nous sommes cependant en mesure de vous préciser que Norda Stelo a réalisé deux mandats pour NMME. Ces mandats, l'un portant sur une étude de préféabilité économique et l'autre portant sur une analyse comparative d'une usine, ont tous les deux été réalisés et complétés en 2016 et ils consistaient en la réalisation de deux études qui sont d'une nature tout autre qu'une étude d'impact environnemental et social dont il est question ici. De plus, aucune des ressources professionnelles

impliquées en 2016 dans la réalisation des deux projets de NMME n'est associée à la réalisation du mandat attribué par votre Chambre de commerce, d'autant plus que ces professionnels, qui œuvraient alors au sein du groupe minier de Norda Stelo en 2016, ne sont plus à notre emploi. Outre ces deux mandats complétés en 2016, Norda Stelo n'a pas depuis réalisé de travaux pour NMME.

Nous espérons que ces précisions sauront rassurer le conseil d'administration de Chambre de commerce de la Haute-Matawinie quant à la justesse du choix exercé en retenant les services professionnels de Norda Stelo pour réaliser le mandat d'analyse indépendante de l'étude d'impact environnemental et social.

Recevez, Madame, nos salutations respectueuses.

Le vice-président, affaires juridiques,



Patrick Quigley, avocat, M.B.A.

PQ/jg

c. c. Karine Bureau, gestionnaire
Acceptabilité sociale et Environnement/Procédés